

**Documents à nous remettre lors de la réunion d'information sur le voyage en Grèce du 17 décembre
RV en salle polyvalente à 19 h 30.**

Cinq documents à nous remettre lors de cette réunion du 17 décembre :

- photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève en cours de validité jusqu'au retour (11 avril 2020)**
- attestation d'assurance scolaire et extrascolaire**
- le deuxième chèque d'un montant de 170 euros à l'ordre de l'agent comptable du lycée Mauriac et qui ne sera encaissé que mi-janvier**
- Le document qui regroupe charte de bonne conduite/droit à l'image/autorisation de quartier libre (fourni par le professeur)**
- La fiche sanitaire de liaison (fournie par le professeur)**

Quatre autres documents que les élèves remettront aux professeurs lors d'une permanence administrative au lycée sur la pause déjeuner mi-février :

- Autorisation de sortie du territoire :** consulter le site du service public pour imprimer le formulaire à remplir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

→ *Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST). **L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale.***

Ⓢ La photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire valide ou périmée depuis moins de 5 ans.doit être jointe au formulaire (formulaire cerfa n°15646*01) Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

- le troisième chèque** dont le montant, inférieur à 165 euros, vous sera communiqué en janvier.
- La photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) (≠ Carte vitale)**
Pour commander votre CEAM, contactez votre caisse d'assurance maladie ou rendez-vous sur votre compte ameli, espace « Mes demandes / Commander une **carte européenne** d'assurance maladie ». Prévoyez deux semaines de délai avant de la recevoir.
- Un relevé d'identité bancaire** (pour recevoir dans plusieurs mois la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'aide à la mobilité collective européenne et internationale)

NB) Si vous avez déjà ces documents, vous pouvez nous les remettre dès la réunion du 17 décembre.

Pour les besoins de ce voyage à l'étranger, nous devons collecter auprès des élèves puis classer plus de 500 documents. Dans un souci d'efficacité et pour ne pas empiéter sur les séances de cours, nous demandons donc aux élèves de nous remettre tous les documents en même temps lors des RV organisés pour le voyage :

- le 17 décembre
- lors des deux RV mi-février sur la pause déjeuner.

Merci pour votre coopération.

Cordialement,

L'équipe pédagogique du voyage : Mme Péliissier (organisatrice)
Mme Brunel, M. Dupin, M. Millet